

קח לך עבדים וירחצו במרחץ קח לך זיתים ובא ועשה בבית הבד
prends-toi des esclaves et laves-toi dans le bain (*litt. qu'ils se lavent, v. Rachi*)

*On voit bien que le principe de "god o agod" ne s'applique pas! Il y a donc une question contre Rav Yéhouda.

Réponse :

התם נמי גוד איכא אגוד ליכא

Là-bas aussi "rachètes" peut s'appliquer, mais pas "je rachète"

*Le riche a les moyens de racheter, pas le pauvre, or le principe de "god o agod" ne s'applique que si le réclamant a aussi les moyens de racheter.

ת"ש כל שאילו יחלק ושמנו עליו חולקין אם לאו מעלין אותו בדמים

Viens écoutes: "toute chose qui lorsqu'elle est partagée garde sa dénomination, peut être partagée, sinon ils en évaluent le prix (*voir Rachi*) !

*Ceci est une preuve en faveur de Rav Yéhoudah.

Réponse :

תנאי היא

C'est une controverse entre les Tannaïm.

*C'est-à-dire que Rav Yéhoudah et Rav Nah'man se sont appuyés chacun sur l'avis d'un intervenant de la Michna et que l'on ne peut trancher entre eux.

דתניא טול אתה שיעור ואני פחות שומעין לו רבן שמעון בן גמליאל אומר אין שומעין לו

Comme l'enseigne une Beraïta : "prends une part qui garde la dénomination (*litt. la mesure*) et moi, moins, on (*force l'autre à*) l'écouter, Rabane Chim'one ben Gamliel (*Rachbag*) dit: on ne l'écoutes pas*

*L'autre a le droit de refuser.

היכי דמי אילימא כדתני מאי טעמא דרשב"ג

De quoi s'agit-il ? Si l'on dit que c'est comme cela a été enseigné (1), (*on ne comprend pas*) quelle est la raison de Rachbag?

Réfutation :

אלא לאו חסורי מחסרא והכי קאמר טול אתה שיעור ואני פחות שומעין לו וגוד או אגוד נמי שומעין לו ואתא רשב"ג למימר אין שומעין לו

Mais non (*ce ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre les choses*), elle (*la Beraïta*) est incomplète et c'est ainsi qu'il faut dire (*litt. qu'il a dit*): "prends une part qui garde la dénomination et moi moins, on l'écoute, (*s'il propose*) aussi "god o agod" on l'écoute, et Rachbag vient dire que l'on ne l'écoute pas *

*Il y a bien, une controverse sur le sujet de "god o agod" entre le premier Tana et Rachbag.

Réfutation:

לא לעולם כדקתני ודקאמרת מאי טעמא דרשב"ג משום דאמר ליה אי בדמי לית לי דמי למיתן לך במתנה לא ניהא לי דכתיב {משלי טו-כז} ושונא מתנות יחיה

Non, nous dirons toujours comme nous l'avons enseigné (1), et pour ce que tu as dit: (*dans ce cas*) quelle est la raison de Rachbag? (*La raison est que*) Parce qu'il peut lui dire "si c'est avec de l'argent (*que tu concèdes le supplément que je prends*) je n'ai pas d'argent pour te payer (*litt. à te donner*), et si c'est un cadeau : cela ne me conviens pas comme il est écrit : (*Michlèï ch.15 v.27*) "et celui qui hait les cadeaux vivra":

*l'autre peut refuser une telle proposition : prends une part qui garde la dénomination et moi moins.

**** Conclusion: il n'y a pas de controverse entre le premier Tana et Rachbag en ce qui concerne "god o agod", et puisque la dernière preuve apportée par la Guemara (avant la Beraïta) allait dans le sens Rav Yéhoudah, on peut dire que c'est son opinion qui est retenue. La Guemara va cependant continuer à discuter sur le sujet:**

א"ל אביי לרב יוסף הא דרב יהודה דשמואל היא

Abbayé dit à Rav Yossef : cet (*enseignement*) de Rav Yéhoudah est (*en fait attribué*) à Chmouel

דתנן וכתבי הקודש אף על פי ששניהם רוצים לא יחלוקו

Les Sages ont enseigné dans une Michna: et pour les écrits Saints, même si les deux veulent (*partager*) il ne pourront pas partager

ואמר שמואל לא שנו אלא בכרך אחד בשני כריכות חולקין

Et Chmouel a dit, qu'ils n'ont dit ceci que (*dans le cas*) d'un seul rouleau, mais (*dans le cas de*) deux rouleaux, ils partagent

ואי סלקא דעתך לית דינא דגוד או אגוד מאי איריא בכרך אחד אפילו בשני כריכין נמי

Et si tu pense que la loi de "god o agod" ne s'applique pas, pourquoi précisément (*parler du cas d'un seul rouleau (qu'ils ne peuvent pas partager)?*) Même (*lorsqu'il s'agit de*) deux rouleaux aussi (*ils ne devraient pas pouvoir partager*)*

* *Les deux rouleaux sont différents et l'on a besoin d'étudier les deux, si la loi de "god o agod" s'applique l'un peut forcer l'autre au partage avec paiement de la différence;*

Par contre si la loi ne s'applique pas (c.-à-d. que l'on ne peut forcer l'autre à partager) même lorsqu'il s'agit de deux rouleaux on ne pourra pas forcer le partage!

Donc le fait que Chmouel ait dit que dans le cas de deux rouleaux, on partage (a priori si l'un le veut, il peut forcer l'autre à accepter le partage), Signifie que la loi de "god o agod" s'applique bien!

Cependant la Guemara va réfuter ce raisonnement :

תרגמא רב שלמן בששניהן רוצין

Rav Chalmane dit, que l'on parle d'un cas où les deux sont d'accord (*mais dans le cas contraire l'un ne pourrait pas forcer l'autre*)

**On ne peut donc pas conclure que la loi de "god o agod" s'applique.*

אמר אממר הלכתא אית דינא דגוד או אגוד

Ameïmar dit: la Halakha est que la loi de "god o agod" s'applique.

אמר ליה רב אשי לאממר הא דרב נחמן מאי אמר ליה לא שמיעא לי כלומר לא סבירא לי

Rav Achi dit à Ameïmar: ce (*qu'a dit*) Rav Nah'man (*que la loi de "god o agod" ne s'applique pas*), qu'en est-il? Il lui répondit: je n'en ai pas entendu parler, ce qui signifie "je ne pense pas ainsi" (*je ne suis pas d'accord avec le point de vue de Rav Nah'man*)

Objection :

ולא !? והא רב' בר חיננא ורב דימי בר חיננא שבק להו אבוה תרתי אמהתא חדא ידעא אפיא ובשולי וחדא ידעא פילכא ונוולא ואתו לקמיה דרבא ואמר להו לית דינא דגוד או אגוד !

Non?! (le point de vue de Rav Nah'man ne serait pas soutenu?!)

Mais voilà (un cas:) le père de Rabba fils de H'inana et de Rav Dimi fils de H'inana leur laissa (en héritage) deux esclaves: l'une savait faire le pain et cuisiner, l'autre savait utiliser le rouet (pour filer la laine) et savait tisser,

ils allèrent devant Rava et il leur dit: on ne peut appliquer la règle de "god o agod" (ce qui veut dire que personne ne peut forcer l'autre au partage, même en payant la différence de valeur entre l'une et l'autre)!

Rejet de l'objection :

שאני התם דלמר מיבעי ליה תרוייהו ולמר מיבעי ליה תרוייהו כי קאמר ליה שקול את חדא ואנא חדא לאו גוד או אגוד הוא

Ici c'est différent, car l'un a besoin des deux (de tous les travaux qu'elles effectuent) et l'autre (aussi) a besoin des deux, s'il lui dit "toi prends-en une et moi une" ce n'est pas un cas de "god o agod" (cela ne fait pas partie d'une demande d'application de "god o agod", c'est pour cette raison que Rava a tranché de la sorte, et non parce que la loi "god o agod" n'existe pas)

Objection contre la réponse:

(וכי לא מצי לממר הכי) והא כתבי הקדש דתרוייהו מיבעי להו ואמר שמואל לא שנו אלא בכרך אחד בשני כריכין חולקין

(N'est-il pas possible de dire ainsi ?) Mais voici que concernant les Saints écrits, les deux lui sont nécessaires, et Chmouel a dit qu'ils n'ont dit (*qu'ils ne pouvaient pas partager*) que lorsqu'il n'y avait qu'un seul manuscrit, mais lorsqu'il y a deux manuscrits, ils peuvent partager!*

**Bien que les manuscrits soient différents et que chacun ait besoin des deux!*

Réponse à l'objection:

הא תרגמא רב שלמן בשרצו

Rav Chalmane l'a résolu en disant qu'il s'agissait d'un cas où les deux sont d'accord.

תנו רבנן מדביק אדם תורה נביאים וכתובים כאחד דברי רבי מאיר
רבי יהודה אומר תורה בפני עצמה נביאים בפני עצמן וכתובים בפני עצמן
וחכמים אומרים כל אחד ואחד בפני עצמו

Les Sages ont enseigné dans une Michna: On peut placer bout à bout (*litt. coller*) la Torah, les Prophètes et les Hagiographes, ce sont les paroles de Rabbi Meïr

Rabbi Yéhouda dit: la Torah seule, les Prophètes seuls et les Hagiographes seuls

et les Sages disent: chacun séparément (*voir Rachi*)

ואמר רב יהודה מעשה בביתוס בן זונין שהיו לו שמנה נביאים מדובקין כאחד על פי רבי אליזר בן עזריה

Et Rav Yéhouda a dit il arriva que Baïtous fils de Zounine ait les 8 Prophètes *collés* dans un seul *rouleau* avec l'accord de Rabbi El'azar fils de 'Azaria

ויש אומרים לא היו לו אלא אחד אחד בפני עצמו

certaines disent qu'ils étaient (*les livres*) les uns séparés des autres

אמר רבי מעשה והביאו לפנינו תורה נביאים וכתובים מדובקים כאחד והכשרנום

Rabbi dit il arriva que l'on amène devant nous la Torah, les Prophètes et les Hagiographes *écrits sur* un seul rouleau, et nous les avons déclarés Cacher

בין חומש לחומש של תורה ארבעה שיטין וכן בין כל נביא לנביא

entre chaque livre de la Torah 4 lignes (*vides*) ainsi qu'entre chaque (*livre des*) Prophètes

ובנביא של שנים עשר ג' שיטין ומסיים מלמטה ומתחיל מלמעלה

et en ce qui concerne les livres des Douze (*dénommés "petits Prophètes"*) 3 lignes, on peut conclure (*un livre*) au bas de la page et commencer (*le nouveau livre*) en haut (*de la nouvelle page, sans laisser d'espace vide*)

תנו רבנן הרוצה לדבק תורה נביאים וכתובים כאחד מדבק ועושה בראשו כדי לגול עמוד ובסופו כדי לגול היקף ומסיים מלמטה ומתחיל מלמעלה

Les Sages ont enseigné dans une Michna: celui qui veut "coller" la Torah, les Prophètes et les Hagiographes en un seul (*rouleau*), il "colle" et laisse au début (*du manuscrit, un espace*) qui permette de l'enrouler autour d'un cylindre de bois, et à la fin (*du manuscrit, un espace*) pour qu'il puisse recouvrir tout son périmètre, il peut conclure (*un livre*) au bas d'une page, et commencer le *nouveau livre* en haut de la *prochaine* page